



Le Premier président

N° 67 495

Paris, le 15 JUIL. 2013

A

Monsieur le Président de la République

Objet : Les comptes et la gestion des services de la présidence de la République
-comptes 2012, gestion du 15 mai 2012 au 31 décembre 2012.

Lors de son quatrième contrôle portant sur les comptes et la gestion de l'année 2011, dont je vous ai communiqué les conclusions le 7 décembre 2012, la Cour avait étendu ses investigations jusqu'au 15 mai 2012, date marquant la fin du mandat de votre prédécesseur. Pour ce cinquième contrôle, la Cour a donc limité l'examen de la gestion des services de l'Elysée à la période du 15 mai au 31 décembre 2012 tandis que son analyse des comptes a porté sur l'ensemble de l'exercice.

La Cour constate que la recherche d'économies a été poursuivie, avec une amplification au cours du second semestre en raison des mesures prises qui ont permis de dégager un solde positif de 5,4 M€. Dans ces conditions, vous avez décidé de reverser près de 6 M€ au budget de l'Etat, ramenant ainsi la dotation budgétaire de la présidence de la République de 108,9 M€ à 102,9 M€.

I. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

A. LE BUDGET ET LA COMPTABILITÉ

1. Les principes comptables

Les crédits de la présidence de la République sont inscrits au programme 501 de la mission « Pouvoirs publics ». Le Conseil constitutionnel a rappelé dans sa décision n° 2001-448 DC du 25 juillet 2001 que cette mission spécifique assure « la sauvegarde du principe d'autonomie financière des pouvoirs publics concernés, lequel relève du principe du respect de la séparation des pouvoirs ».

Si cette autonomie financière n'est pas contestable concernant notamment la présidence de la République, la dérogation aux textes organisant la gestion financière et comptable de l'Etat (en particulier le décret 2012-1246 du 7

novembre 2012) rend nécessaire d'accompagner cette spécificité : un texte réglementaire adapté pourrait définir les modalités d'organisation et de contrôle de la gestion financière et comptable des services de la présidence. Cette proposition a été favorablement accueillie et la Cour en prend acte.

Le système de gestion comptable en usage n'a toutefois pas empêché de réels progrès, comme la Cour l'a déjà souligné par le passé.

B. LA LOI DE FINANCES INITIALE ET L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le tableau joint en annexe récapitule l'ensemble des lois de finances initiales et l'exécution budgétaire depuis 2008.

En 2011, la dotation budgétaire s'était élevée à 112,3 M€ et exécutée à hauteur de 110,05 M€. Pour l'année 2012, la dotation a été ramenée à 108,9 M€, soit une baisse de 3% par rapport à 2011, et exécutée à 102,9 M€.

Deux décisions de reversements de crédits ont été prises en 2012. D'une part, 47 926 € dont l'annulation a été prévue en LFR du 16 août 2012 et, d'autre part, 5,98 M€ à votre initiative à la fin de l'année 2012. A la suite de ces reversements, le concours effectif de l'Etat s'est élevé finalement à 102,9 M€, en baisse de 5,5% par rapport à la dotation initiale. Ce dernier reversement fait l'objet d'une annulation de crédit d'un même montant en projet de loi de règlement du budget de l'année 2012 qui n'a pas encore été adopté définitivement à ce jour.

Les produits diminuent, en exécution, de 116,2 M€ à 111 M€ (-4,5%).

Enfin, hors dotations aux amortissements et aux provisions, les charges de fonctionnement diminuent de 19,8 M€ à 17,4 M€ soit une baisse de 12%.

C. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des charges a diminué de 110,6 M€ en 2011 à 101,6 M€ en 2012 soit une baisse de 8,1%.

Indépendamment du caractère atypique de l'exercice marqué par l'élection présidentielle, ces résultats favorables résultent de la progression des procédures de mise en concurrence, de l'optimisation et de la rationalisation de la gestion des services pour les achats courants mais également de la réduction de certaines dépenses afférentes à des événements, des déplacements, des missions et réceptions ou la suppression de dépenses telles celles de conseil et de sondages.

La Cour avait appelé l'attention sur la forte croissance des dépenses de location de matériel audiovisuel en 2011, qui s'élevaient à 1 M€ pour des déplacements essentiellement en métropole et le caractère atypique de la dépense sur la fin de période¹. Elles retrouvent en 2012 un niveau proche de celui constaté en 2010, soit 0,4 M€ (0,4 M€ également en 2010).

De même, le coût des locations de véhicules diminue de 1,2 M€ en 2011 à 0,9 M€ en 2012 (1,6 M€ en 2010).

Les charges exceptionnelles, qui recouvrent notamment les secours individuels, diminuent de 219 323 € à 34 099 €. Cette baisse est liée à la mise en œuvre d'une recommandation de la Cour, les charges correspondant aux dons, subventions et

¹ Lettre au Président de la République du 7 décembre 2012

secours des services sociaux ayant été reclassées en « charges de fonctionnement courant ».

Compte tenu de ces économies, le résultat progresse de 0,56 M€ à 5,4 M€.

La Cour a souhaité connaître, autant qu'il est possible, la répartition des dépenses entre votre présidence et celle de votre prédécesseur pour l'année 2012. Elle a retenu comme base le total des charges, hors amortissements, charges exceptionnelles et dotations, soit 99,5 M€ pour l'année 2012. Le tableau détaillé est joint en annexe. Seules quelques sous-rubriques marquent un écart notable. Ainsi, lors des déplacements, les dépenses de presse (buffets, cars etc.) ont consommé sur la première période 73% du budget annuel. De même, les aménagements audiovisuels ont représenté 78% (0,93 M€ sur 1,19 M€) du total de la dépense annuelle, ce qui est très supérieur à ce que l'on constatait en 2011 sur la période comparable.

Les produits appellent peu de commentaires. Au-delà de la dotation, sur 8,1 M€ d'autres produits, 4 M€ correspondent à une opération d'ordre en capital relative aux subventions d'investissement versées chaque année par l'Etat qui prend en compte une recommandation de la Cour. Les intérêts du compte de dépôt ont légèrement diminué en 2012 (0,94 M€ contre 1,02 M€ en 2011). Les frais de restaurant ont été intégrés à la comptabilité en produits comme le recommandait la Cour ce qui induit un supplément de recettes de 0,61 M€. Il a été mis fin à l'utilisation d'un compte de liaison avec le budget annexe du restaurant, maintenant intégré au budget principal de la présidence comme un service classique.

Des postes de moindre importance diminuent significativement en valeur relative comme les remises à posteriori consenties par Air France (-83,2%), tandis que des postes de recettes augmentent, tels les ventes de voitures aux Domaines pour 60 888 € (54%), ce qui reflète la rationalisation du parc, ainsi que le remboursement des plateaux-repas (23,4%) ou des repas de la garde républicaine, les remboursements de participants aux voyages qui, après avoir notablement baissé en 2011 par rapport à 2010, augmentent de 78% et reflètent le suivi de cette rubrique comme le recommandait la Cour.

D. LE BILAN

Le détail du bilan est joint en annexe. Le total général de l'actif varie peu, de 37,3M€ en 2011 à 37,8 M€ en 2012. L'actif immobilisé net augmente de 7,3 M€ en 2011 à 9,2 M€ en 2012. La principale progression concerne les immobilisations corporelles qui s'élèvent à 8,3 M€ en 2012 contre 6,7 M€ en 2011. A l'intérieur, un mouvement important porte sur les installations et aménagements qui, en net, progressent de 2,6 M€ en 2011 à 3,8 M€.

Les disponibilités sur le compte courant s'élèvent à 27,1 M€ ce qui demeure important. Comme l'année passée, elles représentent près des trois quarts du total de l'actif (72%). Une part de cette situation tient au retard des administrations à facturer le remboursement des rémunérations des personnels mis à disposition, du ministère de la défense à facturer les heures de vol d'avions d'usage gouvernemental (au total 12,8 M€), ainsi qu'à la constitution de provisions et d'amortissements. Ces éléments confirment la situation favorable de la trésorerie.

Pour le passif, les capitaux propres progressent de 3,7 M€ essentiellement en raison du report à nouveau (augmentation du résultat qui passe de 0,56 M€ à 5,39 M€).

Les provisions s'élèvent à 4,2 M€ pour le retour à l'emploi des agents contractuels privés d'emploi sous statut public (membres du précédent cabinet notamment) et 1,3 M€ pour des travaux.

Les dettes appellent peu de commentaires. Elles portent en priorité sur les salaires dus par la présidence aux administrations pour les personnels mis à disposition et au remboursement des déplacements en avion à l'ETEC.

Au total, au regard de la situation financière de la présidence, le reversement effectué au profit du budget de l'Etat à hauteur de 5,98 M€ apparaît justifié.

II. LA COMMANDE PUBLIQUE

La Cour a constaté les progrès dans le respect de l'application du code des marchés publics depuis qu'elle examine les comptes de la présidence de la République.

La couverture juridique des achats s'est poursuivie avec 32 marchés notifiés dont 12 lancés et notifiés après mai 2012. Le montant des règlements opérés sur la base de marchés publics tant pour les achats de denrées et fournitures que pour les équipements s'est élevé sur l'année à 6,7 M€ soit 34% du poste « achats et autres charges externes » (hors dépenses ETEC et dépenses à l'étranger). En 2011, les règlements sur marchés publics établissaient à 5,2 M€ soit 22% du poste précité.

Un pôle « achats » a été créé comme le recommandait la Cour avec des objectifs fixés par une instruction de la directrice de cabinet du 11 décembre 2012. Ce pôle a vocation à gérer l'ensemble des achats d'un montant supérieur à 15 000 € et doit maintenant se doter d'une batterie d'outils de gestion. Il lui reviendra de mettre en place une véritable stratégie s'appliquant à tous les services, qui se retrouvera dans un guide d'achat ainsi qu'une cartographie de ces derniers. Il devra définir et limiter le champ de l'article 3.7 du code des marchés publics, qui permet de s'exonérer des règles pour des questions de confidentialité, auquel la présidence a fait souvent appel. Plusieurs procédures et contrats ont été analysés de manière approfondie et il n'a pas été relevé d'anomalies importantes même si des remarques factuelles ont pu être faites au cours de l'instruction.

III. LES DÉPENSES DE COMMUNICATION

Le secteur de la communication comprend quatre pôles employant au total 53 personnes dont deux conseillers, 17 personnes pour la cellule presse et 23 pour le service audiovisuel.

A. LES SONDAGES ET ÉTUDES

La Cour avait procédé, lors de sa mission portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 15 mai 2012, au contrôle des marchés de sondage. Du 1^{er} janvier 2012 au 14 mai 2012, la dépense s'est élevée à 77 381 €.

Le choix fait de ne plus recourir à des sondages commandés par les services de la présidence conduit à ce qu'il n'y a eu, effectivement, aucune dépense depuis le 15 mai 2012.

De même les dépenses d'études, qui avaient fait l'objet de paiements à hauteur de 103 131€ du 1^{er} janvier au 15 mai 2012 ne figurent plus depuis cette date dans les comptes de la présidence.

B. LES AUTRES DÉPENSES DE COMMUNICATION

Sous cette rubrique sont reprises les dépenses liées au site internet et au service audiovisuel.

1. La cellule internet

La cellule internet emploie six personnes.

La dépense entre le 1^{er} janvier et le 15 mai 2012 s'est élevée à 373 809 € ce qui représenté 67,8% du total de la dépense de l'année.

Sur la période du 15 mai 2012 à la fin de l'année 2012, le montant de la dépense s'est élevé à 0,18 M€. Par ailleurs, il n'y a plus de site internet spécifique dédié à la conjointe du président, financé par le budget de la présidence (pour un coût de 0,33 M€ en 2011 et de 0,08 M€ en 2012) : il existe aujourd'hui une rubrique au nom de la compagne du Président sur le site de la présidence.

2. Le service audiovisuel et photographique

Le service audiovisuel emploie 23 personnes comme déjà indiqué.

Les dépenses de fonctionnement à ce titre traduisent deux évolutions avec, d'une part, une baisse de près de 20% entre 2011 et 2012, la dépense passant de 526 183 € à 421 729 € et, d'autre part, une surconsommation sur la période du 1^{er} janvier au 15 mai, celle-ci représentant 41,2% du total de l'année. L'essentiel de la baisse de la dépense provient de la gestion sur le second semestre.

IV. LES DÉPLACEMENTS

La Cour a déjà contrôlé les déplacements jusqu'au 15 mai 2012². Il n'est donc pas procédé à un nouvel examen détaillé de cette période.

Après une réduction de 3% opérée par la loi de finances rectificative 2011, le budget des déplacements avait été arrêté en loi de finances initiale à 19,4 M€ en 2012 contre 20,7 M€ en 2011.

Les dépenses effectives retracées en loi de règlement sont très inférieures à celles des années précédentes, tant en 2011 avec 17,7 M€, qu'en 2012 avec 14,3 M€. En 2012, l'écart s'établit à -5,1 M€, soit -26%.

Si l'on retient les données de comptabilité générale (compte de résultat), la rubrique « Déplacements, missions et réceptions » qui porte essentiellement sur le coût du transport, marque une diminution sensible : 9,9 M€ en 2012, 12,6 M€ en 2011 et 13,3 M€ en 2010.

A. LES MESURES NOUVELLES

Une première série de mesures a été annoncée par la directrice de cabinet le 28 juin 2012, précisant les modalités de transport pour les déplacements en train ou en avion. Une deuxième instruction du 28 septembre 2012 du secrétaire général

² Lettre au Président de la République du 7 décembre 2012

de la présidence est venue préciser les procédures sur les voyages eux-mêmes. Une note d'octobre 2012 a complété certaines modalités pratiques à partir des premiers constats.

Le recours à l'Airbus A 330-200 est limité aux longues distances, le Falcon 7X pour les moyennes distances (Berlin, Rome) et le train pour les distances plus courtes (déplacements à Bruxelles), les déplacements de courte durée étant privilégiés. Par ailleurs, l'utilisation de moyens supplémentaires de précaution est fortement réduite, l'avion dit « spare » qui accompagnait à vide l'avion du Président sous les précédents mandats, ayant été mobilisé neuf fois sur un total de 36 voyages pour des vols effectifs sous votre présidence alors qu'il l'était systématiquement auparavant. Il peut, en revanche, selon le type de déplacement, être mis en alerte sur l'aérodrome de départ et ne décoller qu'en cas d'avarie de l'appareil présidentiel. Cette dernière hypothèse ne donne pas lieu de la part du ministère de la défense à facturation, contrairement au cas où l'appareil est effectivement utilisé. Elle a cependant un coût supporté par le ministère de la défense. Enfin, il a été fait appel quatre fois à l'A 310 du ministère de la défense.

L'incidence de ces mesures est réelle même si c'est sans doute en année pleine qu'elles pourront donner lieu à une exacte appréciation. La Cour a déjà eu l'occasion d'évoquer le coût des voyages et appelé l'attention sur certains d'entre eux. Elle avait constaté des progrès indéniables et s'en était fait l'écho dans ses précédentes interventions, tout en soulignant que des avancées étaient encore possibles.

A l'occasion d'un voyage d'une journée, par exemple à Bruxelles, votre décision d'utiliser le train a évité le recours à l'avion dont le coût, pour un voyage effectué le 30 janvier 2012, s'était élevé à 21 245 € entraînant une dépense globale pour le déplacement de 57 371 €. Le même déplacement effectué uniquement en train a coûté au total 35 820 €. Des exemples comparables, pourraient être pris pour des déplacements à Berlin.

B. LES DÉPLACEMENTS EN FRANCE

Le coût total des déplacements en France s'est élevé à 0,75 M€. Vous vous êtes déplacé 14 fois en avion, 21 fois en voiture pour des courts trajets et une fois en TGV (TGV spécial inaugural Louvre-Lens) le 4 décembre 2012. L'utilisation du TGV, largement médiatisée, est donc restée marginale pour les déplacements sur le territoire.

L'analyse de vos différents voyages n'appelle pas d'autres observations.

C. LES DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Le coût total des déplacements à l'étranger entre le 15 mai et le 31 décembre 2012 s'est élevé à 8,6 M€ dont 4,2 M€ au titre des déplacements aériens remboursés au ministère de la défense (ETEC). Les voyages à l'étranger restent donc un poste de dépenses important.

Vous avez pris le train pour les quatre déplacements effectués à Bruxelles. La Cour a procédé, comme elle l'a toujours fait, à des sondages sur plusieurs voyages et notamment ceux ayant entraîné les charges les plus importantes. Elle n'a pas constaté de situation donnant lieu à critique.

V. LES DÉPENSES DE PERSONNEL

A. L'ALLÈGEMENT DE CE POSTE DE DÉPENSES

Poursuivant et amplifiant l'effort développé sous la présidence de votre prédécesseur, l'équipe animée par la directrice de votre cabinet s'est particulièrement attachée à réaliser de nouvelles économies sur les dépenses de personnel. Ces dernières, qui, en raison de la progression des charges patronales, avaient légèrement augmenté entre 2008 et 2011, passant de 69,8 M€ à 70,3 M€, se sont élevées à 69,4 M€ en 2012. Pour l'essentiel, cette diminution de 1,30 % résulte :

- des effectifs qui atteignaient 1 051 agents à fin 2007 ont depuis régulièrement décréu : 882 personnes à la fin de 2011, 858 en à la fin de décembre 2012. Cette baisse de 2,80 % a été obtenue par une diminution des personnels affectés à votre cabinet, en baisse de 13 agents par rapport à 2011, ainsi qu'à diverses suppressions de postes affectant notamment le service dédié à votre sécurité pour un équivalent de 26 emplois. Ainsi ont pu être plus que compensées les charges résultant de l'augmentation, à hauteur de 47 agents, du nombre des personnels de catégorie B. En cinq ans, les effectifs de la présidence de la République ont été réduits de 18,3 %, ce qui excède l'objectif de 3 % de diminution par an fixé lors du précédent quinquennat ;

- de la décision que vous avez prise de réduire de 30 % votre traitement par rapport à celui de votre prédécesseur – le ramenant ainsi de 19 721 € net mensuel en décembre 2011 à 13 764 € en décembre 2012 - et de plafonner à 13 000 € par mois celui de vos plus proches collaborateurs, ce qui a eu une forte incidence sur les rémunérations nettes les plus élevées. En 2011, 28 d'entre elles, oscillant entre 10 118 et 20 415 €, avaient excédé 10 000 €. En 2012, le nombre en a été ramené à 20, pour des montants s'échelonnant entre 9 997 € et 12 998 €.

En dépit de l'augmentation des charges patronales qui a entraîné un coût supplémentaire de l'ordre de 500 000 €, l'allègement des dépenses de personnel sur 2012 s'est en définitive traduit par une économie de l'ordre de 900 000 €.

B. LE PERSONNEL CONTRACTUEL

Si le personnel mis par les administrations à la disposition de la présidence de la République tend à diminuer, en raison sans doute d'une réduction de l'effectif de fonctionnaires dans les ministères et d'une raréfaction des candidatures à des emplois souvent très contraignants, celui des contractuels tend à progresser. Le nombre de fonctionnaires mis à disposition a diminué de 780 en 2010 à 714 en 2012, tandis que celui des contractuels augmentait de 124 à 144, dont 38 de droit privé. S'agissant de ces derniers, rattachés pour la plupart au service de l'intendance, la Cour, lors de son précédent contrôle, a déjà évoqué le problème du régime statutaire auquel ils sont affiliés. Ils relèvent en effet de la convention collective nationale du « particulier employeur » alors que l'Etat n'est évidemment pas un particulier et que ce personnel n'est pas un personnel de maison, même s'il est pour partie mis au service de la personne du Président. Dans la communication que je vous ai adressée le 7 décembre 2012, je relevais qu'à l'avenir la totalité des personnels contractuels aurait dû être soumise à un régime de droit public. Vos propres services en avaient d'ailleurs convenu et s'étaient engagés à procéder aux modifications statutaires qui s'imposaient.

Il a été indiqué à la Cour que cet objectif était maintenu, mais que son aboutissement a été jusqu'ici retardé par une réflexion sur le cadre juridique dans lequel pourrait s'inscrire ce changement de statut. Il n'en correspond pas moins à un engagement qui devrait être tenu, selon vos services, d'ici la fin 2013, après qu'aura été conduit le dialogue social que cette réforme appelle.

C. LE SERVICE DE LA CORRESPONDANCE PRÉSIDENTIELLE

Les effectifs du service de la correspondance présidentielle ont augmenté (78 agents en 2011 ,86 en 2012) de 10 %, pour un nombre de courriers qui a lui-même progressé de 30 %, progression qui caractérise toutes les années d'élection présidentielle, (de 188 799 en 2011 à 247 701 en 2012). Un nouveau logiciel de gestion mis en place en 2012 devrait permettre, selon les informations fournies à la Cour, de ramener cet effectif à 79 agents au 1^{er} septembre 2013. Cependant, ce service n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'un audit du contrôle de gestion interne. Cet audit permettrait d'apprécier l'adéquation des moyens humains dont dispose le service de la correspondance présidentielle à la charge de travail qu'il assume.

D. LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Dans ma précédente communication, j'ai déjà appelé votre attention sur le coût des heures supplémentaires, passées de 1,76 M€ en 2010 à 1,94 M€ en 2011, soit une augmentation de plus de 10 %, ainsi que sur les irrégularités qui affectaient leur calcul : elles n'étaient pas déterminées sur la base du traitement indiciaire des agents et elles étaient payées, à tort, aux agents en déplacement ainsi qu'aux militaires qui n'y avaient pas droit. Enfin, dans certains cas, le nombre d' heures supplémentaires allouées était peu vraisemblable : elles atteignaient jusqu'à 245 heures pour un même agent et un même mois, très au-delà du plafond autorisé de 25 heures. La Cour avait recommandé d'appliquer les dispositions de droit aux heures supplémentaires effectives, les autres éléments de rémunération pouvant être attribués sous forme de primes.

A ce jour, il n'a pas été remédié à ces anomalies. Vos services conviennent pourtant que cette question appelle un traitement d'autant plus urgent que le coût de ces heures supplémentaires, bien qu'en légère diminution, a encore atteint 1,8 M€ en 2012, que le régime déclaratif qui lui est appliqué pourrait recouvrir des irrégularités et se caractérise par une grande hétérogénéité selon les services. Si la diversité des situations statutaires qui affecte les personnels de la présidence de la République rend difficile, dans de nombreux cas, l'application des dispositions réglementaires, il conviendrait alors de recourir à d'autres solutions pour rémunérer les prestations fournies par les agents au-delà de leurs obligations de service. L'une de ces solutions consisterait, sur la base de textes qui en assureraient les fondements juridiques, à substituer aux heures supplémentaires l'attribution d'indemnités pour sujétions spéciales qui offriraient en outre l'avantage d'éviter les conséquences d'un système déclaratif malaisé à contrôler.

VI. LES AMÉLIORATIONS OBTENUES DANS LES MODES DE GESTION :

Poursuivant l'effort engagé depuis 2008, les responsables de la gestion des services de la présidence se sont attachés à en réduire encore les coûts et à en améliorer la qualité.

A. L'AMPLIFICATION DE L'EFFORT D'ÉCONOMIES

La Cour relève à titre d'exemple que le coût de la fête de l'arbre de Noël de la présidence de la République, qui s'était élevé à 0,45 M€ en 2008 et atteignait encore 0,31 M€ en 2011, a été ramené à 0,17 M€ en 2012. Le spectacle à l'attention des enfants qui, les années précédentes, avait eu lieu dans la salle d'un théâtre louée pour l'occasion, a été donné en décembre dernier dans la salle des fêtes de l'Elysée, ce qui a permis une économie de 96 226 €, à laquelle se sont ajoutées diverses autres réductions de dépenses.

S'agissant des achats de fleurs dont le montant était passé de 0,29 M€ en 2009 à 0,23 M€ en 2011, l'utilisation d'un logiciel de gestion a permis de les ramener à 0,13 M€.

L'étude conduite par les services gestionnaires sur les prestations vestimentaires allouées à certains personnels de service est particulièrement caractéristique de cette volonté de réduire les charges pesant sur le budget de la présidence. Au terme de cette étude, un inventaire précis de ces prestations a été dressé à la fin de 2012, qui pourrait permettre de réaliser une économie de l'ordre de 20 000 € sur 2013.

Les achats de journaux, (de 460 978 € en 2009 à 470 369 € en 2011), ont donné lieu en 2012 à une procédure d'appel d'offres qui a été déclarée infructueuse en raison de prescriptions techniques inadaptées. Il conviendrait qu'une nouvelle procédure soit organisée.

B. LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MOBILIER

La situation que la Cour avait constatée en 2008 n'était à cet égard pas meilleure que celle relevée dans les autres administrations. Faute d'une connaissance exhaustive et régulièrement actualisée des objets mobiliers que l'Elysée détenait en dépôt du Mobilier national, des Musées nationaux et du Fonds national d'art contemporain, 150 de ces objets avaient définitivement disparu sans que ces disparitions, constatées trop tardivement, puissent donner lieu à une quelconque recherche en responsabilité par la voie administrative ou pénale.

Depuis a été mis en place un dispositif destiné à remédier à cette situation. Un inventaire informatique exhaustif et scientifiquement bien informé des dépôts a été dressé. Des règles strictes de gestion de ces dépôts, édictées en 2011, ont été formalisées en 2012. Elles rendent chaque agent directement responsable des objets présents dans les locaux qu'il occupe et lui interdisent de les déplacer de sa propre initiative. Une assistante de conservation a été spécialement recrutée pour assurer le respect de ces règles et gérer les dépôts.

Un récolement a été conduit par les déposants sur les exercices 2012 et 2013. Il n'est pas encore parvenu à son terme. Seul le Mobilier national a adressé un rapport aux services de la présidence faisant état d'une liste de 109 objets non vus, dont 71 ont déjà été retrouvés, 31 donnant encore lieu à des vérifications³. La Cour s'assurera, lors de son prochain contrôle, que tous ont bien été identifiés.

³ Il se peut que ces manquants, s'ils n'apparaissent pas à partir des inventaires de l'Elysée, proviennent non de défauts de surveillance de la Présidence mais d'erreurs de repérages ou d'insuffisances dans la tenue des inventaires du Mobilier national.

C. L'OCCUPATION DU PALAIS DE L'ALMA

Dans le vaste ensemble que constitue le palais de l'Alma, une soixantaine d'appartements sont de longue date affectés à l'usage de proches collaborateurs du Président ainsi qu'à des personnels de la présidence. Un audit du contrôle interne de gestion effectué au début de l'année 2012 avait fait apparaître que l'occupation de ces logements, dans certains cas depuis plus de trente ans, appelait plusieurs critiques déjà évoquées dans la communication que je vous ai adressée le 7 décembre 2012. Un effort de remise en ordre est aujourd'hui envisagé dans le cadre d'une nouvelle réglementation toutefois difficilement applicable à la situation du palais de l'Alma. Un décret du 9 mai 2012 a en effet fixé un nouveau régime d'attribution aux agents de l'Etat des logements dont il est propriétaire. Ces nouvelles dispositions, qui prévoient trois régimes d'application dont deux imposent le paiement de loyers fixés, selon la position de l'agent, à 50 % ou 85 % de la valeur locative réelle, sont d'autant plus difficiles à appliquer dans un quartier où ces loyers sont particulièrement élevés, alors que les occupants ne payaient aucune redevance et devaient seulement en déclarer la valeur - très inférieure aux prix du marché- au titre de l'impôt sur le revenu, en tant qu'avantage en nature.

Pleinement consciente de ces difficultés, la Cour n'en estime pas moins qu'un nouveau régime d'occupation des logements de l'Alma devrait être au plus tôt défini et mis en œuvre sur la base de conventions d'occupation liées aux obligations de service : les occupants devraient s'acquitter de loyers prenant en considération les prix de marché mais limités à un certain pourcentage des ressources du foyer afin de les rendre supportables aux locataires. Cette remise en ordre doit permettre de régler la situation de personnes dont le maintien dans les lieux ne se justifie plus.

D. LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

Sur l'exercice 2009, la Cour s'était attachée à un examen approfondi du coût de la restauration administrative qui faisait peser sur le budget de la présidence une charge nette de 1,7 M€, pour un prix de revient des repas en self-service de l'ordre de 20 €, deux fois supérieur à la norme dans la restauration administrative. A partir des recommandations de la Cour, le fonctionnement de ce service a été réformé en profondeur : ses effectifs ramenés de 28 à 23 agents, les tarifs payés par les usagers relevés d'environ 5 % sur trois ans, il s'est doté d'une comptabilité de stock qui faisait défaut et soumet l'achat des denrées alimentaires à des appels d'offres qui, par l'effet d'une concurrence jusqu'en 2010 inexistante, en ont réduit le coût global de 10 %. Le prix des repas en self-service à lui-même été ramené à environ 10,25 € et la charge nette supportée par le budget de l'Elysée à 1,28 M€, soit une économie de 0,47M€ par rapport à 2009.

La gestion de ce service se trouve ainsi assainie et le contrôle comptable dont elle fait l'objet la met désormais en mesure de maîtriser ses dépenses.

VII. LES PROGRÈS RESTANT À RÉALISER :

A. LA RESTAURATION AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE :

Tandis que le fonctionnement du service de la restauration administrative ne cessait de s'améliorer, celui de la restauration au Palais demeurerait d'une opacité d'autant plus grande que n'avait été mis en place ni comptabilité de stock ni contrôle du coût des prestations très diverses fournies par les cuisines. Cette situation

était d'autant plus préoccupante qu'elle portait sur un ensemble de dépenses annuelles de l'ordre de 5,5 M€, soit plus de 5 % des crédits dont disposait la présidence. Certaines améliorations avaient déjà été apportées pendant les années 2009/2011, au demeurant difficiles à apprécier faute de pouvoir rapprocher les dépenses réelles de normes ou de prix de revient effectifs.

C'est à un rapprochement de cette nature que le contrôle interne de gestion s'est livré en 2012, à partir de calculs dans lesquels les coûts effectifs ont été opposés aux moyennes statistiques par type de repas consommé. Si cette méthode assez approximative ne pouvait donner que des résultats aléatoires (le nombre de repas pris est toujours inférieur à celui des repas préparés), elle devenait plus significative dès lors qu'elle faisait apparaître des écarts très importants entre coûts théoriques et coûts réels. Ces écarts ont fait ressortir des surcoûts de 40 % en 2010 et encore de 30 % en 2011 que leur ampleur même rendait difficiles à justifier.

Ce constat a entraîné en 2012 des mesures de remise en ordre dont l'effet ne pourra être pleinement apprécié que sur les exercices ultérieurs. Tandis qu'entre 2010 et 2012 les effectifs de ce service étaient ramenés de 61 à 51 agents et que les premiers appels d'offres étaient lancés pour réduire le prix des denrées alimentaires, une comptabilité de stocks, doublée d'un logiciel de gestion permettant un suivi individualisé des prix de revient des prestations, ont été mis en place à la fin de l'année 2012. A cette date, la charge globale de la restauration au palais a pu être ramenée à 4,4 M€, ce qui représente une économie de 1,1 M€ par rapport à 2008.

B. LA GESTION DU PARC DE VÉHICULES

Au cours de l'année 2012, le nombre de véhicules en service à la présidence a été ramené de 115 à 98, dont 20 mis gratuitement à disposition par des constructeurs. Treize véhicules de petite cylindrée ont remplacé des véhicules haut de gamme. Le kilométrage parcouru par rapport à 2011 a diminué de 23 % et la consommation de carburants de 27 %.

Par contre, l'avantage pour la présidence de n'être pas son propre assureur n'apparaît pas évidente. De 2009 à 2012, les versements opérés par la présidence à la compagnie d'assurances avec laquelle elle traite de longue date de gré à gré se sont élevés à 421 000 € alors qu'en retour la prise en charge des sinistres qu'elle a subis n'a représenté, déduction faite des franchises, que 76 000 €. Faute de procéder eux-mêmes à un appel d'offres qu'ils s'étaient engagés à lancer dès 2012, les services ne peuvent qu'être encouragés à se rattacher au marché passé par l'UGAP après mise en concurrence, ainsi qu'ils en ont manifesté l'intention.

C. L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES IMMEUBLES AFFECTÉS À LA PRÉSIDENTE

A l'occasion du contrôle exercé sur l'année 2008, la Cour avait été informée d'un état de sous-entretien du palais de l'Elysée si préoccupant qu'il menaçait la sécurité des personnes. D'une expertise effectuée par un inspecteur général des monuments historiques, il ressortait que le coût des travaux à entreprendre était de l'ordre de 24 M€. Craignant l'éventuelle exploitation politique de ces dépenses pourtant indispensables, la présidence de la République avait renoncé à engager cette opération. Dans la communication adressée au Président de la République, au vu du constat alarmant dressé par l'homme de l'art, la Cour avait suggéré, dès 2009, que l'ouverture de ce chantier ne soit plus différée.

L'exécution d'un premier plan triennal (de 2009 à 2011) est en voie d'achèvement. Portant non plus sur le seul palais de l'Élysée mais sur l'ensemble des immeubles affectés à la présidence, il se soldera par des dépenses d'environ 19 M€. L'élaboration d'un second programme, de 2013 à 2015, auquel devraient être consacrés 18 M€ de crédits, a été quelque peu retardée, dans le souci de ses auteurs de le concevoir de façon globale plutôt que comme une addition d'opérations sans cohérence d'ensemble, ce qui a été le cas par le passé. La part la plus importante des travaux au palais de l'Élysée étant achevée, ce souci s'explique par l'ampleur de la future opération de rénovation du palais de l'Alma, très complexe à réaliser et, à ce stade, encore à l'état de pré-étude.

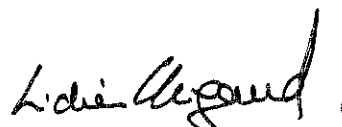
D. LE PAVILLON DE LA LANterne

Par convention du 15 octobre 2008, l'utilisation du Pavillon de la Lanterne, jusque-là réservée au Premier ministre, a été transférée au Président de la République. Un premier avenant du 15 février 2010 a fixé au 31 mai 2012, reporté par un second avenant du 14 mars 2013 au 31 décembre 2012, sa date d'expiration. Il convient maintenant de régulariser la situation juridique et financière de cette résidence.

Poursuivant l'effort développé par la précédente équipe chargée jusqu'au 15 mai 2012 de la gestion des services de la présidence, la nouvelle se montre soucieuse de réduire encore les coûts de cette gestion. Cela s'est d'abord traduit, au second semestre de l'année 2012, par une compression des charges de personnel, par une réduction des dépenses liées aux déplacements présidentiels et par la suppression de celles jusqu'ici consacrées aux études et sondages.

Dans un contexte caractérisé par la réduction des marges d'économies possibles, il n'en est que plus nécessaire de mener à terme certaines réformes : la sécurisation des procédures liées à la commande publique, le calcul des heures supplémentaires, le contrôle strict des dépenses de restauration à la table du palais permettront sans doute de réduire encore certaines charges, de même qu'y contribuera un audit de la gestion du parc de véhicules, déjà engagé, ou de la correspondance présidentielle, qui reste à réaliser. De même, les conditions d'occupation par des agents de la présidence d'une soixantaine de logements au palais de l'Alma devront être réexaminées.

La Cour, prenant acte des économies déjà réalisées, encourage les services de la Présidence à poursuivre dans cette voie.



Didier MIGAUD

Annexe : Loi de finance initiale et exécution budgétaire

	LFI 2008	Exécution 2008	LFI 2009	Exécution 2009	LFI 2010	Exécution 2010	LFI 2011	Exécution 2011	LFI 2012	Exécution 2012
DEPENSES										
Charges de fonctionnement courant	16 370 000	26 013 672	20 500 732	22 887 552	21 370 000	20 301 462	20 850 000	19 809 540	18 829 000	17 437 339
Dépacements	20 300 000	16 316 717	20 356 000	22 003 369	21 212 000	20 020 604	20 720 000	17 682 201	19 400 000	14 330 095
Charges de personnel (y.c. PR)	72 005 359	69 838 233	69 977 424	67 227 253	67 960 000	67 802 999	66 951 700	68 047 775	67 109 739	67 516 363
Dotations aux amortissements		122 572	0	210 523	0	578 474	0	1 070 210	0	2 063 376
Impôts et taxes	135 000	114 978	137 700	118 943	160 000	206 071	180 000	215 959	220 000	222 046
Charges exceptionnelles	320 000	164 568	320 000	188 055	350 000	192 886	400 000	219 324	350 000	34 100
Provisions				0	0	3 138 750		3 535 437	0	0
<i>Total des charges (I)</i>	<i>109 130 359</i>	<i>112 570 740</i>	<i>111 291 856</i>	<i>112 635 695</i>	<i>111 052 000</i>	<i>112 241 246</i>	<i>109 101 700</i>	<i>110 580 446</i>	<i>105 908 739</i>	<i>101 603 319</i>
<i>Investissements (II)</i>	<i>1 250 000</i>	<i>612 858</i>	<i>1 395 000</i>	<i>1 652 715</i>	<i>2 490 700</i>	<i>1 856 766</i>	<i>4 238 000</i>	<i>5 077 841</i>	<i>4 134 000</i>	<i>4 051 685</i>
RECETTES										
Remboursement PFUE	0	1 750 890	0	377 766	0	0	0	0	0	0
Produits divers	365 000	772 396	351 190	1 797 514	1 009 000	2 019 116	1 041 000	1 959 447	1 113 000	2 385 050
Reprise sur dotation										4 030 394
Produits exceptionnels	0	688 832	0	0	0	0	0	4 206 381	0	1 726 599
Dotation budgétaire	100 792 140	109 992 140	112 335 666	112 335 666	112 533 700	112 533 700	112 298 700	110 052 726	108 929 739	102 899 893
<i>Total des produits (III)</i>	<i>101 157 140</i>	<i>113 204 258</i>	<i>112 686 856</i>	<i>114 510 946</i>	<i>113 542 700</i>	<i>114 552 816</i>	<i>113 339 700</i>	<i>116 218 554</i>	<i>110 042 739</i>	<i>111 041 936</i>
RESULTAT (III-II-I)		20 660		222 536		454 804		560 267		5 386 932

COMPTE DE RESULTAT
2012

CHARGES	2011	2012	PRODUITS	2011	2012
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 690 861,18	6 159 632,38	Dotation annuelle (loi de finances) après annulation et substitution de crédits	104 974 864,93	98 848 207,91
Matières premières (produits alimentaires et boisson)	1 433 144,54	1 971 184,89	Produits locatifs Alma	204 311,13	177 595,43
Autres approvisionnements (fournitures)	1 458 246,69	1 442 559,52	Remboursements frais d'occupation des locaux par diverses entités	369 010,96	244 536,92
Achats de prestations de service		1 089 429,89	Produits divers de gestion courante	172 902,02	134 321,28
Achats de matériels divers	1 799 469,95	1 656 458,58	Autres produits	94 343,82	114 208,32
Autres charges externes	30 444 116,52	23 690 447,90	Produits-casino	63 841,89	63 996,60
Sous-traitance générale	5 711 513,99	5 284 860,82	Vente de véhicules	39 323,92	60 888,43
Locations	4 332 727,80	3 233 692,55	Produits restaurant		606 355,47
Entretien et réparations	1 291 123,52	1 314 403,56	TOTAL (I)	105 918 618,67	100 250 110,36
Assurances	195 865,63	221 991,32			
Etudes et recherches	806 343,20	77 381,20	PRODUITS FINANCIERS		
Documentation	706 152,81	585 746,74	Intérêts du compte de dépôt	1 015 713,67	983 146,94
Personnel extérieur à l'entreprise	954 542,57	6 589,93			
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	709 859,92	214 258,00	TOTAL (II)	1 015 713,67	983 146,94
Publicité, publications, relations publiques	568 013,82	366 322,02			
Transport de biens	178 256,71	216 147,21			
Déplacements, missions et réceptions	12 643 523,16	9 906 139,30			
Frais postaux et frais de télécommunications	2 282 007,29	1 996 112,03			
Services bancaires et assimilés	814,18	485,29			
Divers	63 371,92	266 518,13			
Impôts, taxes et versements assimilés	215 939,25	222 046,45	REPRISES SUR PROVISIONS		
Salaires, traitements et charge sociales	70 261 450,82	69 414 803,74	ARE		421 471,96
Salaires et traitements	56 735 164,91	56 741 566,84	Travaux	1 500 000,00	1 290 680,93
Charges sociales	3 207 297,59	3 194 074,92	TOTAL (III)		1 712 152,69
Autres charges sociales	102 199,33	13 815,53			
Autres charges de personnel (indemnités)	10 216 788,99	9 465 346,45			
Autres charges de gestion courante	145 088,11	18 398,76			
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 503,30	18 398,76			
Charges diverses (subvention restaurant)	123 582,81				
Autres charges financières		513,66			
Dotation aux amortissements et provisions	4 605 647,03	2 063 375,34			
TOTAL (I)	110 361 122,91	101 569 218,93			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	219 323,50		sur opérations de gestion	2 706 381,28	14 446,76
sur opérations en capital		34 099,70	sur opérations en capital		4 030 394,04
TOTAL (II)	219 323,50	34 099,70	TOTAL (IV)	2 706 381,28	4 044 840,80
TOTAL DES CHARGES (I + II)	110 580 446,41	101 603 318,63	TOTAL DES PRODUITS (I + IV)	111 140 713,62	106 990 250,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	360 267,21	5 356 932,06			
TOTAL GENERAL	111 140 713,62	106 990 250,69	TOTAL GENERAL	111 140 713,62	106 990 250,69

Charges 2012 par mandatures : NICOLAS SARKOZY - FRANCOIS HOLLANDE ANNEXE 3

CHARGES	MANDATURE N. SARKOZY	MANDATURE F. HOLLANDE	TOTAL EXERCICE 2012
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	2 508 912,33	3 650 720,55	6 159 632,88
Matières premières (produits alimentaires et boissons)	714 302,94	1 256 881,95	1 971 184,89
Autres approvisionnements (fluides)	639 524,95	803 034,57	1 442 559,52
Achats d'études et prestations de service	615 373,95	474 055,94	1 089 429,89
Achats de matériels divers	539 710,49	1 116 748,09	1 656 458,58
Autres charges externes	9 058 951,10	14 631 496,80	23 690 447,90
Sous-traitance générale	2 141 395,44	3 143 465,18	5 284 860,62
Locations	1 270 648,32	1 963 044,23	3 233 692,55
Entretien et réparations	541 149,54	773 254,02	1 314 403,56
Assurances	145 176,48	76 814,84	221 991,32
Etudes et recherches	77 381,20	0,00	77 381,20
Documentation	225 492,81	360 253,93	585 746,74
Personnel extérieur à l'entreprise	2 879,97	3 509,96	6 389,93
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	151 700,62	62 557,38	214 258,00
Publicité, publications, relations publiques	131 004,38	235 317,64	366 322,02
Transport de biens	43 846,36	172 300,85	216 147,21
Déplacements, missions et réceptions	3 406 196,98	6 499 942,32	9 906 139,30
Frais postaux et frais de télécommunications	815 399,65	1 180 712,38	1 996 112,03
Services bancaires et assimilés	161,08	324,21	485,29
Divers	106 518,27	159 999,86	266 518,13
Impôts, taxes et versements assimilés	59 081,23	162 965,22	222 046,45
Salaires, traitements et charge sociales	26 816 489,31	42 598 314,43	69 414 803,74
Salaires et traitements	13 871 159,50	21 962 919,75	35 834 079,25
Charges sociales (1)	9 115 459,13	14 986 103,38	24 101 562,51
Autres charges sociales	419,35	13 396,18	13 815,53
Autres charges de personnel (indemnités)	3 829 451,33	5 635 895,12	9 465 346,45
Autres charges de gestion courante	3 962,00	14 436,76	18 398,76
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 962,00	14 436,76	18 398,76
Autres charges financières		513,66	513,66
Dotations aux amortissements et provisions	1 920 076,86	143 298,68	2 063 375,54
TOTAL (I)	40 367 472,83	61 201 746,10	101 569 218,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
sur opérations de gestion			
sur opérations en capital		34 099,70	34 099,70
TOTAL (II)	0,00	34 099,70	34 099,70
TOTAL DES CHARGES (I + II)	40 367 472,83	61 235 845,80	101 603 318,63

BILAN 2012

A C T	2012		2011		PASSIF	2011	2012
	Brut	Net	Brut	Net			
I M O B I L I T É S I N C O R P O R E L L E S	495 574,87	474 381,40	1 080 875,04	857 678,68	Réserve Report à nouveau	704 419,29	1 264 686,50
I M O B I L I T É S C O R P O R E L L E S	10 067 612,27	6 744 020,80	13 243 854,07	8 334 933,37	Résultat	560 267,21	5 386 932,06
I N S T A L L A T I O N S E T A M É N A G E M E N T S	3 082 607,70	2 560 496,36	5 033 924,82	3 794 173,29	Dotation d'investissement	9 200 180,85	9 221 471,90
M A T É R I E L S	926 084,45	814 045,52	1 116 673,15	757 388,54	Provision pour risques	2 177 500,00	1 756 028,14
M A T É R I E L S	2 158 341,97	1 599 376,18	1 974 772,64	1 431 964,41	Provision pour	2 996 687,00	1 706 006,17
A U T R E S I M M O B I L I T É S	3 900 578,15	2 810 513,13	5 118 483,46	3 240 563,31			
D É P Ô T D E G A R A N T É	85 715,25	85 715,25		0,00			
TOTAL (1)	10 668 902,89	7 509 411,95	14 244 729,11	9 122 602,05	TOTAL (1)	15 639 094,35	19 33 521,77
CRÉANCES					DETTES		
F O U R N I S S E U R S - A V A N C E S		9 590,00		16 345,99	Dettes fournisseurs	4 437 286,75	5 311 048,78
F O U R N I S S E U R S - A V A N C E S		21 637,72		3 377,85	Dettes administrations	10 354 530,35	12 830 385,32
C R É A N C E S C L I E N T S		1 049 195,49		1 005 090,44	Autres créanciers	6 865 051,14	339 478,99
P E R S O N N E L - A V A N C E S E T A C C O M P T E S		4 285,22		6 619,92			
D É B I T E U R S D I V E R S - S É C U R I T É S O C I A L E		32 690,64		15 917,57			
D É B I T E U R S D I V E R S		333 534,27		283 825,51			
P R O D U I T S À R E C U P I R							
TOTAL (2)	0,00	11 950 953,54	0,00	13 381 972,86	TOTAL (2)	21 656 868,24	18 480 913,09
DISPONIBILITÉS							
C O M P T E C O U R A N T		28 294 282,07		27 108 961,35	COMPTES DE RÉGULARISATION		
C A I S E		197 816,90		198 161,15	Compte d'attente	402,30	
A V A N C E S M I S S I O N		19 542,87		4 565,55	Recettes à chasser	7 346,54	
TOTAL (3)	0,00	28 511 641,84	0,00	27 311 688,05	TOTAL (3)	7 748,84	0,00
COMPTES DE RÉGULARISATION							
D É P E N S E S À R É G U L A R I S E R		27 049,00		115,90			
C H A R G E S C O N S T A T É E S D' A V A N C E		15 929,80		444,60			
TOTAL (4)	0,00	43 027,80	0,00	560,50	TOTAL (4)	7 346,54	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		17 503 671,43		17 816 037,86	TOTAL GÉNÉRAL	17 503 671,43	17 816 037,86